



REGLEMENT DU JEU

« Jouez avec le Crédit Mutuel du Sud-Ouest les Schneider Electric - Foulées d'Angoulême »

Article 1

Le CREDIT MUTUEL DU SUD-OUEST, société coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances (affiliée au Crédit Mutuel Arkéa, n°ORIAS : 07 025 585), dont le siège social est situé 14 avenue Antoine Becquerel - 33600 Pessac, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro SIREN 691 820 385, organise un jeu concours sur le réseau social Facebook du mardi 21 juillet 2020 à partir 9h au vendredi 21 août 2020 à 18h.

Article 2

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine ; à l'exclusion des salariés, administrateurs et dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa ainsi que d'autre part, des membres de leurs familles résidant sous le même toit qu'eux. Ce jeu n'implique aucune obligation commerciale ni d'achat.

Article 3

Pour participer à ce jeu, il convient de répondre à la série de question sur le thème des Schneider Electric - Foulées d'Angoulême

Ces questions sont posées sur le newsfeed de la page Facebook et Twitter du Crédit Mutuel du Sud-Ouest. Chaque participant doit valider préalablement la page d'acceptation de l'utilisateur via l'écran Facebook et ainsi partager ses données publiques suivantes : photo de profil, nom, prénom, sexe, tranche d'âge, email et id utilisateur. Chaque participant doit ensuite répondre à la série de question posée via la fonction commentaire de Facebook ou de Twitter.

Les participants ayant répondu correctement à cette série de question pourront participer au tirage au sort. La participation au jeu est limitée à une participation par semaine et par profil sur Facebook et sur Twitter.

Les informations recueillies sont obligatoires pour gérer la participation au jeu, elles feront l'objet d'un traitement informatisé. Ces informations seront utilisées par le Crédit Mutuel

Arkéa pour des finalités de gestion, de sécurisation et pour satisfaire à ses obligations légales et réglementaires. Elles pourront aussi être utilisées par le Crédit Mutuel Arkéa pour la publication des résultats ou pour des actions commerciales.

Les personnes ayant participé au jeu disposent sur les informations personnelles collectées d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Elles peuvent exercer ces droits prévus par la loi du 6 janvier 1978 modifiée, en écrivant au Crédit Mutuel du Sud-Ouest – 14 avenue Antoine Becquerel – 33600 Pessac.

Tout participant autorise la société organisatrice à citer et publier son identité notamment pour la publication des résultats sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter.

Article 4

Les gagnants seront déterminés par un tirage au sort effectué dans les locaux du Crédit Mutuel du Sud-Ouest situé 14 avenue Antoine Becquerel – 33600 Pessac. Chaque semaine, 2 tirages au sort auront lieu : un sur Facebook et un sur Twitter tous les mardis à 17h30 sur les participations de la semaine précédente. Les gagnants seront les premiers à être tirés sur Facebook et sur Twitter et dont le formulaire de participation, répondant aux exigences précitées, aura été tiré au sort le premier et ainsi de suite pour les 5 tirages au sort effectués et ce jusqu'à épuisement des lots, les lots étant attribués dans l'ordre de leur présentation.

Article 5

Présentation des lots à gagner :

- **1^{er} tirage au sort le 28 juillet** : 1^{er} et 2^{ème} lot : 1 dossard pour les Schneider Electric - Foulées d' Angoulême du 12 septembre 2020 d'une valeur unitaire de 17 € TTC.
- **2^{ème} tirage au sort le 04 août** : 3^{ème} et 4^{ème} lot : 1 dossard pour les Schneider Electric Foulées d' Angoulême du 12 septembre 2020 d'une valeur unitaire de 17 € TTC.
- **3^{ème} tirage au sort le 11 août** : 5^{ème} et 6^{ème} lot : 1 dossard pour les Schneider Electric Foulées d' Angoulême du 12 septembre 2020 d'une valeur unitaire de 17 € TTC.
- **4^{ème} tirage au sort le 18 août** : 7^{ème} et 8^{ème} lot : 1 dossard pour les Schneider Electric Foulées d' Angoulême du 12 septembre 2020 d'une valeur unitaire de 17 € TTC.
- **5^{ème} tirage au sort le 25 août** : 9^{ème} et 10^{ème} lot : 1 dossard pour les Schneider Electric Foulées d' Angoulême du 12 septembre 2020 d'une valeur unitaire de 17 € TTC.

Article 6

Les lots ne sont ni cessibles ni modifiables. Aucune contre-valeur des lots ne pourra être exigée. Les lots perdus ou volés ne peuvent donner lieu ni à un échange, ni à un remboursement. Tout participant ne peut gagner qu'un lot.

Tout gagnant sera avisé personnellement par message privé via Facebook, sous 2 jours ouvrés à compter du tirage au sort, au moyen des coordonnées communiquées, et se verra en outre indiquer les modalités d'attribution et de retrait du lot gagné.

Tout gagnant n'ayant pas retiré son lot au plus tard le 10 septembre 2020 sera réputé avoir définitivement renoncé à se le faire attribuer et le lot pourra alors être conservé par la société organisatrice.

Article 7

Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest se réserve aussi le droit de modifier, de suspendre, d'interrompre ou d'annuler le jeu en cas de force majeure ou si des raisons indépendantes de sa volonté l'y contraignent, ou plus généralement si les circonstances l'exigeaient, sans avoir à fournir aucun avertissement ni aucune justification. Dans de telles circonstances, sa responsabilité ne saurait être recherchée.

Article 8

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée par un représentant du Crédit Mutuel du Sud-Ouest.

Article 9

Le règlement des opérations est consultable dans le post contenant les questions.